

Destinataires : Médecins
Personnel infirmier
Personnel de la pharmacie

Expéditeur : Département de pharmacie

Date : 11 octobre 2024

Objet : Validation des ordonnances de l'hébergement

En mars dernier, nous vous avons avisés de la centralisation de la validation des ordonnances d'hébergement. Toujours dans un processus d'amélioration continue, à partir du 19 octobre 2024, toutes les ordonnances d'hébergement émises la fin de semaine et les jours fériés (jour) seront prises en charge par les pharmaciens à l'IUSMM à l'exception du CHSLD Dante qui est desservi par la pharmacie de HSCO. Pour les demandes urgentes de soir, la pharmacie de l'HMR demeure disponible 7 soirs /7.

Aucune demande de médicaments au commun ni requête seront traitées les fins de semaine et jours fériés. Vous devez donc prévoir vos demandes pendant la semaine.

Pour toute communication en lien avec une question clinique ou la distribution d'un médicament, veuillez vous référer au tableau suivant :

	CHSLD	Questions cliniques pour un pharmacien	Questions pour la distribution d'un médicament
Semaine de 8h00 à 16h30	JLB-BVR-EL-Nicolet-JHC	(514) 251-6026	(514) 251-6026
	PJT-JHB-FS-JJ		(514) 251-4000 poste 3780
	RC - MR - Polonais		
	JFP et St-Michel		(514) 252-6000 poste 6495
	Dante	(514) 252-6000 poste 6495	
Fin de semaine (fds) et fériés de 8h00 à 16h30	JLB-BVR-EL-Nicolet-JHC	(514) 251-4000 poste 3780	(514) 251-4000 poste 3780
	PJT-JHB-FS-JJ		
	RC - MR - Polonais		
	JFP et St-Michel		
	Dante	(514) 252-6000 poste 6495	(514) 252-6000 poste 6495
Semaine et fds de 16h30 à 22h Si urgence	Tous les CHSLD	(514) 252-3400 poste 7519	(514) 252-3400 poste 1358

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

